



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Internet

Question écrite n° 40255

Texte de la question

M. Pierre Léautey interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur les suites que le Gouvernement entend donner à l'avis du Conseil national du numérique sur la fiscalité numérique. Dans son avis n° 2013-3, publié en septembre 2013, et alors que le Conseil européen des 24 et 25 octobre 2013 sera exclusivement dédié à l'agenda numérique de l'Union, le Conseil national du numérique insiste sur la nécessité pour la France de soutenir et d'accélérer la priorité numérique. Cela passe notamment par une fiscalité pertinente : ainsi tout projet de nature fiscale doit être étudié au regard du potentiel économique des acteurs. Toutefois, dans un contexte de lutte contre la fraude et l'optimisation fiscale, il n'est pas acceptable que les grandes multinationales du web, dont le chiffre d'affaires dépasse parfois le PIB d'États souverains, échappent à une imposition juste. En ce sens, le rapport préconise la mise en œuvre d'une réflexion à l'échelle internationale. Aussi, il lui demande de préciser les pistes que le Gouvernement souhaite mettre en œuvre pour répondre à cet objectif.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Léautey](#)

Circonscription : Seine-Maritime (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40255

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : PME, innovation et économie numérique

Ministère attributaire : Économie, redressement productif et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2013](#), page 10748

Question retirée le : 8 juillet 2014 (Fin de mandat)